Nations Unies E/CN.18/2017/5

Conseil économique et social

Distr. générale
8 mars 2017
Français
Original : anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts
Douzième session
New York, 1er-5 mai 2017
Point 6 de l'ordre du jour provisoire*
Renforcement de la coopération, de la coordination et de la participation au titre des questions relatives aux forêts

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport propose une vue d'ensemble des activités intersession menées dans les domaines relatifs au renforcement de la coopération, de la coordination et de la participation, depuis la tenue de la onzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts. L'accent y est particulièrement mis sur les activités que mènent, à l'intérieur du système des Nations Unies, le Partenariat de collaboration sur les forêts et ses organisations membres, les partenaires régionaux et sous-régionaux, les grands groupes et les autres parties prenantes, ainsi que sur les activités de communication et de sensibilisation. Par ailleurs, le rapport insiste sur la participation renforcée des partenaires et des parties prenantes concernés, comme cela est souligné dans la résolution 2015/33 du Conseil économique et social, le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et le programme de travail quadriennal du Forum pour la période 2017-2020. En outre, il comporte des propositions de directives révisées pour la mise en œuvre d'initiatives parrainées par les pays et d'autres initiatives analogues élaborées pour appuyer le Forum, dans le but de renforcer les contributions de celles-ci à ses travaux.

* E/CN.18/2017/1.

17-02472 (F) 020317 100317

Merci de recycler

I. Introduction

1. En adoptant la résolution 2015/33, le Conseil économique et social a posé des jalons pour renforcer la coopération, la coordination et la participation au titre des questions relatives aux forêts à l'intention des parties prenantes à l'arrangement international sur les forêts et de leurs partenaires, notamment les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, les organismes et mécanismes régionaux et sous-régionaux, les grands groupes et les autres parties prenantes. Récemment, les États Membres ont souligné le rôle essentiel joué par ces parties prenantes et partenaires dans la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) (E/2017/10, annexe) et dans la réalisation des objectifs et cibles relatifs aux forêts arrêtés au plan mondial. Pour assurer le renforcement de la coopération, de la coordination et de la participation, ils ont également décidé d'inscrire un point permanent à l'ordre du jour des sessions du Forum se tenant les années impaires et couvertes par son programme de travail quadriennal pour la période allant de 2017 à 2020.

2. Le présent rapport sur le renforcement de la coopération, de la coordination et de la participation au titre des questions relatives aux forêts a été établi en vue d'alimenter les débats portant sur ce point de l'ordre du jour, lors de la douzième session du Forum. Il donne une vue d'ensemble des activités intersession menées dans le cadre du système des Nations Unies, depuis la tenue de la onzième session du Forum, par le Partenariat de collaboration sur les forêts et ses organisations membres, les partenaires régionaux et sous-régionaux, les grands groupes et les autres parties prenantes, ainsi que des activités de communication et de sensibilisation. Ces activités ont largement contribué à la mise en œuvre de la résolution 2015/33 et constitué un apport précieux à l'élaboration du plan stratégique et du programme de travail quadriennal.

3. En application de l'alinéa e) du paragraphe 6 de la résolution 2015/33, le rapport comporte également des propositions de directives révisées portant sur les initiatives parrainées par les pays et autres initiatives analogues prises pour faciliter la mise en œuvre du plan stratégique et du programmes de travail quadriennal, qui seront présentées pour examen et décision à la douzième session du Forum.

II. Informations sur les activités intersession

A. Appui au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale

4. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/1, fournit un programme d'action vaste et universel et comprend 17 objectifs de développement durable et 169 cibles connexes, pour orienter les pays dans leur prise de décisions et leurs actions en faveur du développement durable sur une période de quinze ans.

5. Le Forum politique de haut niveau pour le développement durable a été créé par l'Assemblée générale pour assurer un suivi et un examen systématiques de la mise en œuvre du Programme 2030 à l'échelle mondiale. Chacune des réunions du Forum est consacrée à un thème annuel qui couvre plusieurs objectifs de développement durable et leur corrélation avec d'autres objectifs, en vue de faciliter un examen approfondi des progrès accomplis dans la mise en œuvre de tous les

objectifs au cours d'un cycle de quatre ans. Les moyens de mise en œuvre déployés, qui prennent notamment en compte l'objectif 17, font l'objet d'un bilan annuel.

6. Le Forum des Nations Unies sur les forêts, en tant que commission technique du Conseil économique et social, contribue au suivi et à l'examen du Programme 2030 au niveau mondial, en particulier s'agissant de l'examen thématique des progrès accomplis dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable, y compris les questions intersectorielles, dans le cadre du Forum politique de haut niveau. Il convient de considérer les contributions du Forum comme s'inscrivant dans le contexte de la mise en œuvre du plan stratégique. De plus amples informations sur la mise en œuvre du plan sont fournies dans la note du Secrétariat y relative (E/CN.18/2017/2).

7. Dans le cadre de la réunion du Forum politique de haut niveau tenue en 2015, dont le thème était « Renforcer l'intégration, la mise en œuvre et le suivi : le Forum politique de haut niveau pour le développement durable après 2015 », le Forum a présenté la déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau organisé à sa onzième session, qui était intitulée « Les forêts que nous voulons : l'après-2015 » (voir la décision 2015/254 du Conseil économique et social) au titre de sa contribution au Programme 2030, en mettant l'accent sur l'importance des forêts dans la mise en œuvre du programme de développement durable après 2015.

8. Le Bureau du Forum, dans le cadre de la douzième session de ce dernier, a présenté sa contribution au Forum politique de haut niveau lors de sa réunion de 2016, qui s'est tenue en juillet sur le thème « Ne pas faire de laissés-pour-compte », en insistant sur les multiples contributions des forêts à la réalisation du Programme 2030 ainsi que sur les principales contributions, difficultés et perspectives liées à cette thématique.

B. Département des affaires économiques et sociales

9. Le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts a continué de participer activement aux activités internes du Département des affaires économiques et sociales, dont il fait partie, au sein des groupes de travail et des équipes spéciales, et a notamment pris part aux activités relatives à la stratégie de renforcement des capacités de 2016. Le secrétariat a continué d'apporter des contributions annuelles portant sur les questions relatives aux forêts à l'établissement du rapport de synthèse du Secrétaire général sur les travaux des commissions techniques du Conseil économique et social, ainsi que des informations et des recommandations concernant les thèmes examinés par le Conseil.

10. Le secrétariat du Forum a également apporté des contributions de fond aux réunions de 2015 et 2016 du Forum politique de haut niveau en fournissant des données pertinentes susceptibles d'être reprises dans les documents établis pour les réunions. Il a notamment contribué : a) aux procédures et instruments de suivi et d'examen, à l'intention de l'Équipe spéciale des Nations Unies chargée du programme de développement pour l'après-2015; b) à l'établissement du rapport du Secrétaire général sur les jalons essentiels sur la voie d'un suivi et d'un examen cohérents, efficients et inclusifs au niveau mondial; c) aux Rapports mondiaux sur le développement durable; d) aux réunions du Groupe d'experts des Nations Unies

et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, auxquelles il a participé en tant qu'observateur.

11. En outre, le secrétariat du Forum a contribué au processus de financement du développement ainsi qu'à la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. En juillet 2016, lors de la Conférence, il a organisé une manifestation parallèle sur le financement des forêts afin de fournir des informations sur la gestion durable des forêts et de faire en sorte que les textes issus de la Conférence prennent davantage en compte les forêts. En 2016 également, il a apporté sa contribution au Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement, dont l'objectif est d'assurer le suivi et l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba, en élaborant une note d'information sur le financement des forêts s'inscrivant dans une série de notes thématiques destinées à appuyer les travaux du Groupe.

12. Dans le cadre de l'effort conjoint de coordination du Département des affaires économiques et sociales, le secrétariat du Forum participe au Groupe de la gestion de l'environnement, organe de coordination à l'échelle du système des Nations Unies consacré aux questions d'environnement et d'établissements humains, qui est géré par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et présidé par le Directeur exécutif de ce dernier. Les activités du Groupe consistent à organiser des réunions techniques et des réunions de hauts responsables et à mettre en place des groupes chargés de questions spécifiques, des équipes spéciales et des procédures de consultation.

13. Le secrétariat du Forum a fourni plusieurs contributions aux travaux du Groupe de la gestion de l'environnement, y compris concernant l'élaboration du cadre du système des Nations Unies pour les stratégies environnementales et les travaux de son équipe spéciale, afin de maximiser l'efficacité du Groupe dans le cadre du Programme 2030. Il a également contribué à d'autres initiatives du Groupe, notamment les travaux sur la gestion de l'environnement menés à l'intérieur du système des Nations Unies par le Groupe chargé des questions relatives à la gestion de la viabilité écologique, aux fins de mise en œuvre de la stratégie de neutralité climatique des Nations Unies.

14. Le secrétariat du Forum représente le Département des affaires économiques et sociales dans l'Équipe spéciale interorganisations qui a été créée pour que le système des Nations Unies soit en mesure d'intervenir de façon efficace et cohérente face au trafic d'espèces sauvages et de produits forestiers. Les travaux de l'Équipe spéciale visent à :

a) Soutenir et renforcer l'application des recommandations relatives aux interventions du système des Nations Unies face au trafic d'espèces sauvages et de produits forestiers;

b) Appuyer le système des Nations Unies pour qu'il s'acquitte de façon cohérente des obligations de signalement prévues ou demandées, notamment dans les résolutions et les déclarations;

c) Renforcer la collaboration à l'intérieur du système des Nations Unies ainsi que la cohérence des actions de ce dernier, et éviter ainsi le chevauchement d'activités;

d) Recenser les possibilités d'engager des initiatives interorganisations visant à mettre en œuvre les recommandations relatives aux interventions du système des Nations Unies à l'échelle mondiale, régionale et nationale ainsi qu'au niveau des sites et renforcer les initiatives existantes à cet égard;

e) Harmoniser les activités de mobilisation de ressources et renforcer leur efficacité et leur efficience, notamment en multipliant les possibilités de fournir un appui financier à l'échelle du système des Nations Unies;

f) Mettre en place un forum pour échanger des informations et favoriser une collaboration efficace avec l'ensemble du système des Nations Unies et les partenaires concernés.

15. Au cours de la période intersession, le secrétariat du Forum a participé aux principales instances délibérantes de nombreuses organisations et conventions internationales actives dans le domaine forestier, afin de promouvoir les travaux du Forum et de renforcer la coopération et la collaboration. Il a ainsi participé à la cinquante et unième session du Conseil international des bois tropicaux, qui s'est tenue à Kuala Lumpur en novembre 2015, à la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Paris en novembre et décembre 2015, à la deuxième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, tenue à Nairobi en mai 2016, à la vingt-troisième session du Comité des forêts, tenue au siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), à Rome, en juillet 2016, au Congrès mondial de la nature de l'Union internationale pour la conservation de la nature, tenu à Hawaii (États-Unis d'Amérique) en septembre 2016 et à la cinquante deuxième session du secrétariat du Conseil international des bois tropicaux, qui s'est tenue à Yokohama (Japon) en novembre 2016.

C. Activités menées par le Partenariat de collaboration sur les forêts en réponse aux demandes formulées par le Forum des Nations Unies sur les forêts lors de sa onzième session

1. Renforcement du Partenariat

16. Le Partenariat de collaboration sur les forêts a été créé en avril 2001 en réponse à une demande du Conseil économique et social (formulée dans sa résolution 2000/35), afin de soutenir le Forum et ses États membres et d'améliorer la coopération et la coordination sur les questions forestières.

17. Conscient des contributions apportées par le Partenariat depuis sa création, le Conseil lui a fourni de nouvelles orientations, formulées dans la résolution 2015/33, précisant les fonctions principales du Partenariat, réaffirmant les principes sur lesquels se fonde son fonctionnement et l'encourageant à prendre des mesures pour renforcer son appui au Forum et aux États membres de celui-ci.

18. Comme suite à ces orientations, le Partenariat s'est réuni six fois au cours de la période intersession et a examiné les moyens par lesquels il pourrait se renforcer. Ces réunions ont compris une retraite de deux jours en juin 2016 ainsi que d'autres réunions qui se sont tenues en marge de manifestations majeures organisées par ses membres.

19. Dans le cadre de ces activités, le Partenariat a envisagé des moyens d'améliorer ses modalités de travail, notamment en élaborant un nouveau document d'orientation (une version révisée des directives initiales publiées en juin 2003) assorti d'un règlement intérieur. La version finale est terminée et le Partenariat devait l'approuver avant la tenue de la douzième session du Forum. Les directives révisées donnent des orientations concernant, entre autres, le mandat, les fonctions, la composition, les mécanismes d'exécution et la gouvernance du Partenariat.

20. En particulier, les directives révisées indiquent que le mandat du Partenariat consiste à aider à accroître la contribution de tous les types de forêts et des arbres hors forêt à la mise en œuvre du Programme 2030 et d'autres objectifs de développement arrêtés au niveau international, ainsi qu'à promouvoir la gestion durable de tous les types de forêts et à renforcer l'engagement politique à long terme en ce sens.

21. Les nouvelles directives réaffirment également les fonctions principales du Partenariat telles que définies par le Conseil dans sa résolution 2015/33, à savoir : a) appuyer les travaux du Forum et de ses pays membres; b) fournir des avis scientifiques et techniques au Forum, notamment sur des questions d'actualité; c) améliorer la cohérence ainsi que la coopération et la coordination des politiques et des programmes à tous les niveaux parmi les organisations qui en sont membres, notamment par l'intermédiaire d'une programmation conjointe et de la présentation de propositions coordonnées à leurs organes directeurs respectifs conformément à leurs mandats; d) promouvoir la mise en œuvre de l'instrument des Nations Unies sur les forêts, y compris la réalisation des objectifs forestiers mondiaux et la contribution des forêts au programme de développement pour l'après-2015. Le Partenariat s'acquittera de ses fonctions au moyen de divers mécanismes, y compris l'action de ses organismes de coordination, la promotion du dialogue et la mise en œuvre d'initiatives conjointes.

22. En plus d'œuvrer à officialiser ses modalités de travail, le Partenariat a entrepris l'élaboration de son plan de travail, conformément à la résolution 2015/33. Ce plan est destiné à recenser les priorités d'actions collectives à mener par l'ensemble des membres ou sous-groupes de membres et couvrira également les incidences financières des mesures prévues. Il sera élaboré sur une base périodique et aligné sur le plan stratégique et le programme de travail quadriennal, compte tenu des plans de travail pertinents élaborés par les membres.

23. Dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique, le Partenariat et ses organisations membres ont un rôle important à jouer pour fournir un appui au Forum et à ses États membres en vue de faire progresser les objectifs et cibles forestiers arrêtés au niveau mondial, notamment par la coopération et les partenariats entre ses membres, ainsi que par l'exécution de son plan de travail et l'examen des actions collectives envisageables et des besoins en ressources afférents. À cette fin, il est impératif que les organisations membres du Partenariat intègrent les objectifs et cibles forestiers mondiaux arrêtés dans le plan stratégique à leurs politiques et programmes relatifs aux forêts. De même, il faut que le plan de travail élaboré par le Partenariat fasse jouer les synergies entre ces organisations et assure la cohérence de leurs travaux.

2. Suivi, évaluation et établissement de rapports à l'intention du Forum des Nations Unies sur les forêts

24. À sa onzième session, le Forum a demandé à son secrétariat, en consultation avec les États Membres, le Partenariat et ses membres ainsi que d'autres entités et mécanismes concernés, y compris ceux relatifs aux critères et indicateurs, de proposer pour examen au Forum, lors de sa douzième session, un cycle et un cadre d'établissement de rapports nationaux et d'amélioration des mesures volontaires relatives au suivi, à l'évaluation et à l'établissement de rapports.

25. Le secrétariat du Forum a organisé une série de consultations avec les États Membres et les organisations internationales, y compris une réunion d'un groupe d'experts qui s'est tenue au Brésil en février 2017, afin d'élaborer un projet portant sur un nouveau cycle et un nouveau cadre d'établissement de rapports nationaux. Le Partenariat a fourni sa contribution aux travaux du groupe d'experts, qui a inclus les textes issus de la réunion tenue en novembre 2016 sur l'initiative institutionnelle du Partenariat concernant les indicateurs forestiers mondiaux. Le projet de cycle et cadre est exposé dans le rapport du Secrétaire général sur le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports sur les progrès réalisés en vue de la mise en œuvre du plan stratégique, notamment l'instrument des Nations Unies sur les forêts et les contributions nationales volontaires (E/CN.18/2017/3).

3. Sensibilisation et information : le prix Wangari Maathai de 2015

26. En 2012, le Partenariat de collaboration sur les forêts a lancé le prix Wangari Maathai pour saluer les contributions remarquables à la préservation, la restauration et la gestion durable des forêts et pour mieux faire connaître le rôle d'appui essentiel que jouent les forêts pour les communautés locales, les moyens de subsistance en milieu rural, les femmes et l'environnement. Ce prix rend hommage à l'œuvre de l'écologiste kényane Wangari Maathai, championne des questions forestières dans le monde entier et première femme africaine à recevoir le prix Nobel de la paix.

27. À la suite du succès des cérémonies de remise du prix Wangari Maathai tenues en 2012 et 2014, le Partenariat a décerné le prix de 2015 à Gertrude Kabusimbi Kenyangi, militante ougandaise pour la cause des forêts, en reconnaissance de ses efforts visant à promouvoir la conservation et l'utilisation durable des ressources forestières de son pays. La cérémonie s'est tenue le 10 septembre 2015, pendant le quatorzième Congrès forestier mondial, tenu à Durban (Afrique du Sud).

28. Plusieurs membres du Partenariat ont fourni des contributions volontaires destinées à financer le prix Wangari Maathai, notamment aux fins de la dotation de 20 000 dollars et de la couverture des frais de voyage et des dépenses résultant d'autres arrangements d'ordre logistique à l'intention du lauréat.

4. Initiative institutionnelle sur les indicateurs forestiers mondiaux

29. Le Partenariat a aidé le Forum en organisant une initiative institutionnelle sur l'élaboration d'indicateurs forestiers mondiaux destinés à soutenir la mise en œuvre du Programme 2030 et du plan stratégique.

30. L'initiative tenue au siège de la FAO en novembre 2016 était coparrainée par les membres du Partenariat, avec des contributions généreuses des gouvernements allemand et norvégien. Y ont participé 89 experts de 48 pays et 17 organisations

internationales, régionales et non gouvernementales. Pratiquement tous les membres du Partenariat étaient présents.

31. Des débats et des tables rondes ont été organisés pendant les trois jours qu'a duré l'initiative, un document de travail établi par des experts sur l'élaboration d'un ensemble fondamental d'indicateurs forestiers mondiaux ayant servi de base à la discussion. Les participants ont : a) proposé un ensemble concis et commun d'indicateurs mondiaux permettant de suivre les progrès accomplis dans la concrétisation des cibles des objectifs de développement durable relatifs aux forêts et dans la mise en œuvre d'autres processus relatifs aux forêts; b) contribué à une proposition concernant un cycle et un cadre d'établissement de rapports nationaux; c) fourni une contribution et des orientations aux fins de l'élaboration du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales 2020 de la FAO; d) recommandé que le Partenariat crée une initiative conjointe visant à accélérer les travaux dans ces domaines. Un résumé des points essentiels, du message clef et des points à suivre figure dans le rapport de synthèse des coprésidents de l'initiative[1].

5. Initiative du groupe international d'experts sur les forêts

32. Dirigée et coordonnée par l'Union internationale des instituts de recherches forestières, l'initiative du groupe international d'experts sur les forêts vise à fournir un mécanisme permettant de mettre les compétences scientifiques existantes au service des besoins en information des processus intergouvernementaux liés aux forêts. Des groupes thématiques produisent des rapports d'évaluation sur des questions essentielles, tenant compte du savoir des experts dans chaque domaine à l'étude. Ces rapports, établis par des groupes thématiques composés de scientifiques de renommée mondiale hautement compétents dans leur domaine de spécialisation, sont soumis à un examen collégial rigoureux.

33. Depuis son lancement, en avril 2007, l'initiative a mené cinq évaluations à bien, qui portaient sur les thèmes suivants : a) l'adaptation des forêts aux changements climatiques; b) le régime forestier international; c) la biodiversité, l'aménagement forestier et le Programme des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts et sur le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'augmentation des stocks de carbone forestier dans les pays en développement (REDD-plus); d) les forêts et la sécurité alimentaire; e) l'abattage illégal et le commerce du bois d'œuvre connexe. Le rapport d'évaluation concernant les forêts et la sécurité alimentaire a été présenté à l'occasion de la onzième session du Forum, tenue en mai 2015. La question de l'abattage illégal et du commerce du bois d'œuvre connexe a été abordée dans une évaluation des interventions rapides en décembre 2015. Le rapport *Illegal Logging and Related Timber Trade – Dimensions, Drivers, Impacts and Responses* (Abattage illégal et commerce de bois d'œuvre connexe : dimensions, moteurs, conséquences et interventions) et la note d'orientation associée, intitulée « Forests beyond the law: scientific insights into illegal logging and related timber trade » (Les forêts, zones de non-droit : perspectives scientifiques sur l'abattage illégal et le commerce du bois d'œuvre connexe) ont été présentés avec succès lors du débat de haut niveau de la treizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, qui s'est tenue à Cancun (Mexique), en décembre 2016.

[1] Voir http://www.cpfweb.org/45490-0d71a5912f12057f07cada2389889b88.pdf.

34. La dernière évaluation du groupe international d'experts sur les forêts, sur le sujet des forêts et l'eau, a débuté en janvier 2017 et doit contribuer au Programme 2030 en corrélant l'objectif de développement durable n° 6, sur l'eau, avec l'objectif n° 15, sur les forêts, montrant ainsi que les forêts peuvent contribuer à divers objectifs de manière transversale. L'étude vise à fournir des contributions à la réunion de 2018 du Forum politique de haut niveau en vue d'étayer l'examen approfondi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, notamment des objectifs 6 et 15. En conséquence, l'évaluation présentera également un intérêt particulier pour la treizième session du Forum, qui doit se tenir en 2018.

6. Séminaire-retraite du Partenariat en 2016

35. Le Partenariat a tenu son séminaire-retraite de 2016 les 16 et 17 juin à Rome. Les buts principaux de cette réunion étaient de tenir un débat stratégique sur les priorités futures, l'objectif et l'orientation du Partenariat et de réfléchir à la façon dont ses membres devraient interagir pour obtenir les meilleurs résultats possibles.

36. Les principales questions examinées étaient les suivantes : a) l'action des membres du Partenariat face à l'évolution de la situation et au regard des possibilités de synergies concernant les résultats de la onzième session du Forum, les objectifs de développement durable, l'Accord de Paris conclu au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Déclaration de Durban, adoptée par le quatorzième Congrès forestier mondial; b) le rôle du Partenariat dans l'appui à la mise en œuvre des objectifs de développement durable, de l'Accord de Paris et du plan stratégique; c) le renforcement de la cohérence et de la coordination; d) le renforcement du Partenariat; e) le plan de travail du Partenariat; f) la contribution au plan stratégique; g) le financement des activités du Partenariat.

37. En particulier, les membres ont examiné les possibilités de renforcer le Partenariat en officialisant ses modalités de fonctionnement et en mettant au point des procédures propres à assurer son bon fonctionnement. Les sujets de discussion étaient les suivants : a) la révision des directives, y compris du règlement intérieur; b) une approche à long terme concernant l'admission de membres et les demandes actuelles d'adhésion au Partenariat; c) la participation de grands groupes et d'autres parties prenantes; d) les domaines potentiels de développement et d'expansion des initiatives conjointes.

D. Les organismes et mécanismes régionaux et sous-régionaux

38. À sa onzième session, le Forum a reconnu le rôle important que les entités régionales et sous-régionales jouaient dans l'arrangement international sur les forêts. À l'alinéa c) du paragraphe 1 de la résolution 2015/33, le Conseil économique et social a noté que l'arrangement comptait comme partenaires des organisations régionales et sous-régionales intéressées, et il a souligné au paragraphe 2 que les objectifs de l'arrangement après 2015 ne pourraient être réalisés que grâce à l'action individuelle et collective des États Membres, des organisations internationales, régionales et sous-régionales, des grands groupes et des autres parties prenantes.

39. Conformément à la résolution 2015/33, les sessions du Forum tenues après 2015 devraient être restructurées afin de favoriser l'échange de données d'expérience et d'enseignements entre partenaires nationaux, régionaux sous-régionaux et non gouvernementaux et le Partenariat. Les sessions se déroulant lors des années impaires serviront de plateforme aux entités régionales et sous-régionales, ainsi qu'aux autres parties prenantes, pour la communication de conseils et de contributions techniques au Forum.

40. Dans sa résolution 2015/33, le Conseil économique et social a demandé au Forum de renforcer sa collaboration avec les entités régionales et sous-régionales pertinentes afin de faciliter la mise en œuvre de l'instrument des Nations Unies sur les forêts ainsi que leurs contributions aux sessions du Forum. Il a également demandé au secrétariat du Forum d'engager des consultations avec les partenaires régionaux et sous-régionaux concernés sur les moyens de resserrer la collaboration entre ceux-ci et le Forum. En outre, il a invité les entités régionales et sous-régionales à envisager d'élaborer ou de renforcer des programmes sur la gestion durable des forêts, ainsi qu'à fournir des apports coordonnés et à formuler des recommandations aux sessions du Forum. Enfin, il a invité les États Membres à envisager, à titre facultatif et le cas échéant, d'établir ou de renforcer des processus ou cadres régionaux et sous-régionaux d'élaboration de politiques forestières, de dialogue et de coordination en faveur de la gestion durable des forêts, tout en s'attachant à éviter la fragmentation.

41. Le rôle des organismes et mécanismes régionaux et sous-régionaux a également été souligné dans le plan stratégique, qui dispose que ces entités font le lien entre les politiques internationales et les mesures nationales et sont des partenaires essentiels dans les efforts accomplis pour appliquer le plan stratégique et atteindre ses objectifs et cibles forestiers à l'échelle mondiale. En outre, les États Membres sont encouragés à envisager de renforcer le développement des politiques forestières, le dialogue et la coordination aux niveaux régional et sous-régional afin de faire avancer le plan stratégique.

42. Comme suite à la résolution 2015/33 et pour poursuivre le dialogue avec les partenaires régionaux et sous-régionaux dans l'élaboration du plan stratégique, le secrétariat du Forum et le secrétariat de l'Organisation de coopération économique ont organisé et accueilli conjointement une réunion d'experts ayant pour but d'étudier les moyens de renforcer la participation des entités régionales et sous-régionales à l'arrangement international sur les forêts[2]. La réunion s'est tenue du 26 au 28 septembre 2016 au siège de l'Organisation de coopération économique, à Téhéran, avec la participation de 10 entités régionales et sous-régionales en sus des organisateurs[3]. Les discussions ont essentiellement porté sur les résultats de la onzième session du Forum, ainsi que sur les éléments pertinents du Programme 2030. Les participants se sont accordés sur une série de mesures, énoncées ci-après, proposées en vue de renforcer la participation régionale et sous-régionale aux travaux de l'arrangement :

[2] Voir http://www.un.org/esa/forests/wp-content/uploads/2016/02/Tehran_final-report-1.pdf.

[3] Le Forum forestier africain, la Commission de l'Union africaine, l'Organisation du Traité de coopération amazonienne, le Réseau de la région Asie-Pacifique pour la gestion durable et la remise en état des forêts, la FAO, la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe, le Center for People and Forests, le secrétariat du Processus de Téhéran pour les pays à

a) Dans la mesure du possible et selon qu'il conviendra, le plan stratégique devra tenir compte des cibles et actions afférents aux objectifs de développement durable relatifs aux forêts qui ont été adoptées par les organismes et mécanismes régionaux et sous-régionaux. Le Forum facilitera la présentation de ces cibles et actions;

b) Le plan stratégique devrait accorder une plus grande visibilité au rôle des organismes et mécanismes régionaux et sous-régionaux, qui agissent comme moteurs de la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts sur le terrain et comme intermédiaires entre les débats d'orientation menés à l'échelle mondiale et les mesures prises au niveau local et national;

c) Il faudrait créer des mécanismes visant à favoriser la coopération entre le Forum et les organismes et mécanismes régionaux et sous-régionaux dans la mise en œuvre du plan stratégique;

d) Le Forum devrait aider les organismes et mécanismes régionaux et sous-régionaux à mettre en place un mécanisme de coordination interrégionale propre à favoriser la concertation et la conclusion d'un accord sur la présentation systématique de contributions coordonnées et de recommandations aux sessions du Forum. Ce mécanisme peut prévoir des arrangements tels que des réunions régulières, des plateformes en ligne, des recherches conjointes et des réunions virtuelles;

e) Le Forum et les organismes et mécanismes régionaux et sous-régionaux devraient organiser des activités de renforcement des capacités sur la mise au point d'actions et de plans stratégiques visant à adapter ou faciliter la mise en œuvre du plan stratégique aux niveaux local, national et régional, en particulier dans les régions à faible couverture forestière et dans les petits États insulaires en développement;

f) Le Forum et les organismes et mécanismes régionaux et sous-régionaux devraient mettre au point des mécanismes d'échange d'informations (entre le Forum et les organismes et mécanismes régionaux et sous-régionaux, entre les organisations régionales et les États Membres, et entre les organisations régionales) pour promouvoir les synergies et les activités communes dans la mise en œuvre de l'instrument des Nations Unies sur les forêts et du Programme 2030;

g) Les contributions ou rapports du Forum sur les forêts au Forum politique de haut niveau devraient comprendre une contribution coordonnée des organismes et mécanismes régionaux et sous-régionaux. Celle-ci devrait permettre de faire connaître le caractère transversal de la contribution des forêts à l'ensemble des 17 objectifs de développement durable;

h) Compte tenu de l'importance des organismes et mécanismes régionaux et sous-régionaux en matière de suivi, d'évaluation et d'établissement des rapports sur la mise en œuvre de l'instrument des Nations Unies sur les forêts, du Programme 2030 et d'autres programmes de développement régional, ceux-ci devraient être invités à participer aux activités et manifestations pertinentes organisées par le Forum et d'autres organes des Nations Unies;

---

faible couverture forestière, la Commission économique pour l'Afrique et la Commission économique pour l'Europe.

i) Compte tenu de l'importance de la coordination entre le secrétariat du Forum et les organismes et mécanismes régionaux et sous-régionaux, le Forum devrait être invité à participer et à contribuer à des activités ou manifestations pertinentes organisées par ces organismes et mécanismes;

j) Le nouveau programme « restructuré » des sessions annuelles du Forum devrait comprendre un dialogue, forum ou groupe régional, semblable aux dispositions qui existent pour le Partenariat et les grands groupes, permettant d'offrir de meilleures possibilités d'apprentissage entre pairs et de mise en commun des conseils techniques et des pratiques optimales concernant l'application de l'instrument des Nations Unies sur les forêts et du Programme 2030;

k) Les organismes et mécanismes régionaux et sous-régionaux devraient célébrer la Journée internationale des forêts et utiliser sa plateforme de communication pour faire connaître les meilleures pratiques en matière de gestion durable des forêts dans leurs régions;

l) Les priorités du Réseau mondial de facilitation du financement forestier, qui seront définies dans le plan stratégique, devront accorder toute l'attention voulue à l'impératif de participation des organismes et mécanismes régionaux et sous-régionaux à la mise en œuvre de l'instrument des Nations Unies sur les forêts et du plan stratégique, y compris des activités susmentionnées. Une priorité spéciale devrait être accordée au financement de programmes de renforcement des capacités, à l'organisation d'ateliers régionaux et à la mise au point de concepts de projets destinés à aider les pays à accéder au financement par des ressources allouées à la promotion de la gestion durable des forêts, telles que le Fonds vert pour le climat, le Fonds pour l'environnement mondial et le Fonds pour l'adaptation;

m) Le Forum devrait utiliser les mécanismes régionaux et sous-régionaux pour accroître les synergies, communiquer le contenu des débats sur les politiques mondiales aux parties prenantes concernées, contribuer à des activités de renforcement des capacités et sensibiliser le public à l'importance des forêts.

43. Le résultat de la réunion d'experts a été présenté à la deuxième réunion du groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée, qui s'est tenue à Bangkok en octobre 2016. Certaines suggestions ont par la suite été incorporées dans la proposition des coprésidents sur le plan stratégique, pour examen par le groupe de travail du Forum.

44. Depuis la onzième session du Forum, tenue en mai 2015, les organismes et mécanismes régionaux et sous-régionaux ont également participé à certaines activités du Réseau mondial de facilitation du financement forestier, ainsi qu'aux travaux relatifs à l'élaboration de la proposition concernant un cycle et un cadre d'établissement de rapports nationaux adressés au Forum. Des informations sur ces activités figurent dans les documents officiels pertinents de la douzième session.

E. Grands groupes et autres parties prenantes

45. Depuis sa création, le Forum a toujours salué la contribution des grands groupes et des autres parties prenantes à la gestion durable des forêts et les a toujours encouragés à participer activement à ses travaux.

46. Dans la section IX de sa résolution 2015/33, le Conseil économique et social a souligné qu'il importait que les grands groupes et les autres parties prenantes continuent de participer aux sessions du Forum et à ses activités intersessions et que leur participation soit renforcée. Il a invité les grands groupes et les autres parties prenantes à accroître leurs contributions aux travaux de l'arrangement international sur les forêts après 2015 et les États Membres à envisager d'augmenter la participation et les contributions des représentants des grands groupes et des autres parties prenantes aux initiatives menées par les pays. À cet égard, il a prié le secrétariat du Forum de favoriser la participation des grands groupes et des autres parties prenantes, en particulier les dirigeants des secteurs privé et non gouvernemental, y compris les industries forestières, les communautés locales et les organisations philanthropiques, aux travaux du Forum et d'accroître les interactions du Forum avec ces parties prenantes.

47. Dans le plan stratégique, il est considéré que la gestion durable des forêts dépend des contributions de toutes les parties intéressées, y compris les propriétaires forestiers, les peuples autochtones, les collectivités locales, le secteur privé, les organisations non gouvernementales, les femmes, les enfants et les jeunes, ainsi que les communautés scientifique, universitaire et philanthropique. C'est pourquoi, le Forum s'emploie à collaborer avec les grands groupes et les autres parties prenantes pour trouver les moyens de renforcer leurs contributions à la réalisation des objectifs et cibles relatifs aux forêts arrêtés au plan mondial, à tous les niveaux, et leur interaction avec le Forum et le Partenariat, y compris au moyen de réseaux, de groupes consultatifs et d'autres mécanismes de sensibilisation, de favoriser l'échange et la diffusion d'informations et de faciliter la coordination des contributions.

48. Durant la période intersessions, le secrétariat du Forum a tenu des consultations avec les coordonnateurs des grands groupes au titre des préparatifs de la douzième session. Les représentants des grands groupes ont beaucoup contribué aux travaux du groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée, qui élaborait des propositions sur le plan stratégique et le programme de travail quadriennal. Ils ont présenté leurs points de vue en toute franchise aux côtés des experts gouvernementaux lors des première et deuxième réunions du groupe spécial d'experts, tenues respectivement à New York en avril 2016 et à Bangkok en octobre 2016. Les grands groupes ont également formulé par écrit des propositions et des observations sur des questions examinées par le groupe spécial d'experts.

49. En application des dispositions de la résolution 2015/33 qui veulent que les grands groupes et d'autres parties prenantes soient davantage associés aux travaux du Forum, le secrétariat du Forum et le Service canadien des forêts ont organisé, en octobre 2016 à Ottawa, une réunion d'experts de deux jours sur le renforcement de la participation des grands groupes et d'autres parties prenantes à l'arrangement international sur les forêts après 2015.

50. La réunion d'experts avait pour objectif de définir des stratégies visant à renforcer la participation et les contributions des grands groupes et d'autres parties prenantes, en particulier les dirigeants des secteurs privé et non gouvernemental, les industries forestières, les collectivités locales et les organisations philanthropiques, à l'arrangement international pour les forêts après 2015, ainsi que d'étudier les moyens de renforcer la participation des grands groupes et d'autres parties prenantes aux sessions du Forum, y compris la douzième session, et de contribuer

aux travaux préparatoires du groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur le plan stratégique et le programme de travail quadriennal concernant la participation de ces parties aux travaux de l'arrangement. Les participants ont convenu, entre autres choses, que pour renforcer la contribution des grands groupes aux travaux de l'arrangement et du Forum, ceux-ci devraient :

a) Participer à l'élaboration du programme de travail quadriennal, notamment en recensant les questions qui ne sont pas habituellement examinées par le Forum;

b) Organiser conjointement des consultations des parties prenantes sur des questions qui pourraient être examinées par le Forum dans le cadre des sessions tenues lors des années impaires;

c) Constituer et tenir à jour une liste et une base de données des experts des grands groupes par spécialité;

d) Faciliter la création de réseaux consacrés à des questions multisectorielles, notamment la réduction de la pauvreté, le commerce du bois et l'exploitation forestière illégale, le régime foncier et forestier et les politiques d'occupation des sols, les mesures d'incitation;

e) Créer un groupe consultatif multipartite[4].

F. Activités de communication et de sensibilisation, y compris la Journée internationale des forêts

51. Dans le plan stratégique, la communication et la sensibilisation sont considérées comme des composantes essentielles et il est demandé qu'une stratégie soit élaborée en la matière afin de sensibiliser le public, à l'intérieur comme à l'extérieur du secteur forestier, à l'importance vitale que revêtent les forêts et les arbres de tous types pour la vie sur terre et le bien-être de l'homme. Le système des Nations Unies, le Partenariat et ses organismes membres et les autres partenaires sont encouragés à renforcer leur coopération et les effets de synergie dans le cadre des activités de communication et de sensibilisation liées aux forêts afin d'accroître l'efficacité de leur message, et à envisager d'organiser des manifestations et de produire des documents conjointement avec les organisations et mécanismes nationaux, régionaux, sous-régionaux et non gouvernementaux. La Journée internationale des forêts, qui tombe le 21 mars, est considérée dans le plan comme un événement annuel marquant, pour tous les acteurs à tous les niveaux, et l'occasion d'organiser des activités de sensibilisation d'un public de particuliers ou de collectivités. En outre, les États Membres sont encouragés à célébrer la Journée internationale en collaboration avec d'autres parties prenantes et d'informer le Forum des activités qu'ils organisent.

52. Le secrétariat du Forum travaille en collaboration étroite avec le Service de la planification stratégique et des communications du Département des affaires économiques et sociales, qui assure des services d'information, d'Internet et de médias sociaux au Département et facilite l'utilisation de l'informatique et le partage des connaissances. Pendant la période intersessions, le secrétariat a travaillé

[4] Voir http://www.un.org/esa/forests/wp-content/uploads/2016/02/Draft-Summary-report-EGM-on-MGoS-engagement-in-IAF-21102016.pdf.

en étroite coopération avec ce service pour produire des articles destinés à la publication électronique *Voice* du Département et pour mener des activités auprès des médias sociaux et autres médias à l'appui des réunions du Forum et de la célébration de la Journée internationale des forêts. Le secrétariat coopère également étroitement avec le Département de l'information sur les activités de communication et de sensibilisation visant à faire mieux connaître les contributions des forêts dans le cadre du Programme 2030, notamment en participant aux travaux de l'équipe spéciale interdépartementale sur les objectifs de développement durable du Groupe de la communication des Nations Unies.

53. En 2015, le secrétariat du Forum a collaboré avec les membres du Groupe de communication du Partenariat afin de proposer un thème central pour la célébration de la Journée internationale en 2015 et 2016. On a estimé qu'un thème mondial aiderait à coordonner les échanges et les messages émanant de la communauté forestière, mais on s'attendait aussi à ce que les pays et les organisations adaptent ce thème à leurs propres domaines d'action prioritaires. Le Partenariat a ainsi proposé que la Journée internationale des forêts mette en évidence les liens entre forêts et changements climatiques en 2015, et entre forêts et ressources en eau en 2016.

54. En 2015, le secrétariat du Forum a organisé, à l'occasion de la Journée internationale des forêts, une manifestation spéciale sur le thème de la création d'un avenir adapté aux changements climatiques, l'objectif étant d'appeler l'attention sur les solutions axées sur les forêts qui permettraient de faire face aux changements climatiques et, de façon plus générale, à réaliser le développement durable. La manifestation a été présidée par le Directeur du secrétariat du Forum et des observations liminaires ont été faites par la Représentante permanente adjointe du Gabon. Une table ronde consacrée aux solutions axées sur les forêts qui permettent d'atténuer les changements climatiques et de s'adapter à leurs effets a été tenue avec les membres du Partenariat, dont l'Observateur permanent de l'Union internationale pour la conservation de la nature auprès de l'Organisation des Nations Unies, la Directrice du bureau de liaison de la FAO à New York et le Chef du bureau de liaison de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Durant le débat général, des déclarations ont été faites par les Représentants permanents adjoints de la Fédération de Russie, d'Israël et de l'Italie et par les représentants du Brésil, du Japon et de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies.

55. En 2016, la Journée internationale des forêts mettait l'accent sur les liens complexes entre la gestion durable des forêts et les ressources en eau. Elle offrait l'occasion de cerner les approches intégrées qu'il faudra adopter pour mettre efficacement en œuvre le Programme 2030, compte tenu de la corrélation entre les objectifs de développement durable 6 et 15.

56. La Journée internationale des forêts, le 21 mars, vise à faire prendre conscience de l'importance des différents types de forêts et d'arbres. La Journée mondiale de l'eau, le 22 mars, appelle l'attention sur l'importance de l'eau douce et sur les problèmes liés à l'eau. Le thème « La forêt et l'eau » a offert au secrétariat du Forum et au secrétariat d'ONU-Eau, qui font tous deux partie du Département des affaires économiques et sociales, l'occasion de travailler ensemble, en coopération avec le Gouvernement suédois, à l'organisation d'une manifestation spéciale pour célébrer les deux Journées le 21 mars au Siège.

57. Au cours de cette manifestation intitulée « La forêt et l'eau : soutenir la vie et les moyens de subsistance », des observations ont été faites par de hauts responsables de l'ONU et des représentants de gouvernements, dont le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, le Vice-Président du Conseil économique et social et Représentant permanent de la Suisse et le Représentant permanent adjoint de la Suède. Une table ronde, animée par le Directeur du secrétariat du Forum, a bénéficié de la participation des représentants du secrétariat de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau, de New York City Urban Field Station, du Pacte mondial des Nations Unies et du World Wide Fund for Nature. Les débats ont mis l'accent sur la manière dont la forêt et l'eau fournissent des ressources essentielles au bien-être des collectivités locales et sur le rôle qu'elles jouent dans la réduction des risques de catastrophe et dans l'infrastructure durable du développement économique.

58. Plus de 130 membres de délégation de 52 États Membres ont participé à la manifestation spéciale. Les représentants d'Andorre, du Canada, de la Colombie, de la Fédération de Russie, de la Géorgie, de la Malaisie, de la Mongolie, des Philippines, du Sénégal, du Tadjikistan et de la FAO ont fait des déclarations, en mettant l'accent sur l'importance que revêtent les activités de gestion des forêts et des ressources en eau pour toutes les sphères du développement durable. Ces déclarations ont fait ressortir un thème commun, à savoir l'importance d'une action collective dans la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier les objectifs 6 et 15. Les États Membres ont également noté les liens entre la forêt, l'eau et les changements climatiques et, en particulier, l'importance des forêts comme puits de carbone.

59. Outre les messages du Secrétaire général et les communiqués de presse et bulletins d'information des Nations Unies, une grande partie des activités entrant dans le cadre de la campagne de communication dirigée par le secrétariat du Forum font intervenir les médias sociaux. Grâce à des supports visuels allant des films primés aux documents infographiques et aux affiches prêtes à imprimer sur les forêts, la campagne a touché un public très divers.

60. Pour donner une plus grande ampleur à la célébration de la Journée internationale, des campagnes ont été lancées sur les médias sociaux par le secrétariat du Forum en collaboration avec le Département de l'information, le Service de la planification stratégique et des communications et des membres du Partenariat.

61. En 2015, une campagne de 21 jours menée sur les médias sociaux a atteint 26,5 millions de comptes Twitter, avec 87 millions d'impressions. En 2016, du 18 au 23 mars, plus de 65 millions de comptes Twitter ont été atteints, avec plus de 261 millions d'impressions.

III. Révision des directives visant à rationaliser les contributions d'initiatives de pays et d'initiatives analogues aux travaux du Forum

62. L'annexe à la résolution intitulée « Les forêts au service des populations qui en dépendent pour vivre et de l'élimination de la pauvreté », qui figure dans le

rapport sur les travaux de la neuvième session du Forum (voir E/2011/42, chap. I, sect. B), contient les directives pour les initiatives menées par les pays, les organisations, les régions et les grands groupes à l'appui du Forum, qui ont été adoptées par le Forum à cette session[5].

63. À l'alinéa e) du paragraphe 6 de sa résolution 2015/33, le Conseil économique et social a demandé au Forum de rationaliser les contributions des initiatives de pays et des initiatives analogues à ses travaux de sorte qu'elles appuient directement ses priorités telles que définies dans ses programmes de travail quadriennaux, d'examiner leurs résultats et d'actualiser ses directives à cet égard.

64. En application de cette disposition, le projet de directives révisées qui figure ci-après est présenté au Forum à sa douzième session pour examen et suite à donner.

IV. Directives pour les initiatives des pays, des organisations, des régions et des grands groupes à l'appui du Forum des Nations Unies sur les forêts

A. Aperçu

65. Les réunions internationales d'experts organisées pour soutenir le travail du Forum des Nations Unies sur les forêts, accueillies par des pays ou par d'autres entités, ont apporté des contributions très importantes au processus. Ces initiatives sont des mécanismes novateurs et originaux du processus intergouvernemental de définition des politiques relatives à la forêt (le Groupe intergouvernemental sur les forêts, le Forum intergouvernemental sur les forêts et le Forum des Nations Unies sur les forêts) qui ont permis de mieux comprendre les importantes questions relatives à la gestion durable des forêts et à la coopération internationale à ce sujet.

66. L'utilité de ces initiatives est démontrée par le fait que leur contribution au consensus est reconnue et qu'un nombre grandissant de pays, d'organisations et de grands groupes les ont organisées ces dernières années. Leur utilité sera encore renforcée compte tenu des objectifs, cibles et domaines thématiques définis dans le plan stratégique. Étant donné l'expérience acquise et les enseignements dégagés des initiatives des pays, des organisations, des régions et des grands groupes, le présent projet de directives s'inspire de directives antérieures contenues dans les résolutions et décisions du Forum et du Conseil économique et social.

B. Directives révisées pour les initiatives des pays, des organisations, des régions et des grands groupes

67. L'objet des initiatives des pays, des organisations, des régions et des grands groupes est de soutenir le travail du Forum des Nations Unies sur les forêts. Les États membres du Forum pourront ainsi prendre en compte les directives révisées[6] ci-après quand ils planifient ces initiatives (modifications indiquées en gras) :

[5] Voir décision 2011/250 du Conseil économique et social.

[6] Révision des directives qui figurent dans le rapport sur les travaux de la neuvième session du Forum (E/2011/42).

a) Ces initiatives doivent **avoir directement trait aux priorités du Forum des Nations Unies sur les forêts telles que définies dans son programme de travail quadriennal**;

b) Ces initiatives doivent être informelles, transparentes, participatives, être caractérisées par une représentation équilibrée, notamment des deux sexes, et être ouvertes à la participation de tous les États membres du Forum, des membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, des représentants des grands groupes et de tous autres acteurs intéressés;

c) Les partisans d'une initiative doivent faire connaître leur désir de convoquer une réunion au Bureau et au secrétariat du Forum dès que possible, par écrit, en énonçant ses objectifs, sa pertinence au regard du travail du Forum, les lieu et dates proposés, ainsi que la participation prévue;

d) Le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts participera aux travaux du comité établi pour guider l'initiative en question;

e) Le coût de ces initiatives sera à la charge de l'entité d'accueil, des donateurs ou d'autres sources. Le budget ordinaire des Nations Unies et le Fonds d'affectation spéciale du Forum des Nations Unies sur les forêts ne pourront couvrir les frais de ces initiatives;

f) Le membre du Bureau venant de la région où se déroule l'initiative sera invité à assister aux réunions;

g) L'initiative couvrira également les frais de voyage d'un membre du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts;

h) Une fois une initiative arrivée à son terme, les organisateurs présenteront un rapport au Secrétaire général, et sur le site Web du Forum des Nations Unies sur les forêts ; **ils présenteront aussi les résultats de l'initiative à la session suivante du Forum, pour que celui-ci les examine**;

i) Pour enregistrer et constater la contribution de toutes les parties intéressées à l'initiative en question, notamment leur appui financier, les organisateurs de l'initiative souhaiteront peut-être inclure cette information dans le rapport soumis au Secrétaire général;

j) Les pays, les organisations, les régions et les grands groupes sont invités à examiner les présentes directives, qui s'appliquent aux initiatives qui seront annoncées après la **douzième** session du Forum des Nations Unies sur les forêts.